

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

LBPAM INFLATION FLEXIBLE

PART L

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM INFLATION FLEXIBLE, Part L
Code ISIN : FR0013358033

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés. LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 15/10/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Obligations et autres titres de créances internationaux.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP est de d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure aux principaux marchés d'obligations souveraines de la zone euro indexées sur l'inflation.

Le FCP n'étant cependant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Cet indicateur est libellé en euros et calculé coupons réinvestis.

Le FCP est géré activement. L'indice Bloomberg EGILB 1-5 Yrs est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. Le FCP n'étant cependant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Le FCP a vocation à être exclusivement investi en titres de créances et instruments du marché monétaire internationaux indexés sur l'inflation et émis par des Etats de la zone euro et des états membres de l'OCDE, hors pays émergents. La proportion d'obligations indexées sur l'inflation sera de 50 % minimum de l'actif du FCP. Le FCP pourra être exposé aux pays de la zone euro jusqu'à 110%. Sa stratégie d'investissement consiste à tirer parti de plusieurs sources de valeur ajoutée : 1/ De la gestion active de la sensibilité du portefeuille à l'inflation, en fonction des anticipations des projections d'inflation de la Société de gestion. La sensibilité du portefeuille aux variations d'anticipation d'inflation du marché pourra varier à l'intérieure d'une fourchette entre [0 ; +7] ; 2/ De la gestion active et flexible de la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt, à l'intérieure de la fourchette [-1 ; 5] ; la Société de gestion détermine une allocation théorique optimale entre les taux réels et nominaux, en fonction de ses anticipations d'évolution de l'inflation, des principaux taux directeurs et des taux longs ; 3/ De l'allocation entre les pays composant l'univers d'investissement en fonction des zones d'inflation auxquelles le gérant souhaite exposer le portefeuille, l'univers d'investissement étant composé des pays de la zone Euro et des pays membres de l'OCDE, à l'exception des pays émergents. Les obligations d'émetteurs ne relevant pas de zone euro ne pourront représenter plus de 50% de l'actif net du FCP ; 4/ De la gestion de l'exposition sur les courbes de taux réels et de points morts d'inflation en fonction des anticipations de déformation de ces courbes (stratégies de pentification et d'aplatissement), du portage et de l'effet passage du temps (roll down) sur les courbes ; (le point mort d'inflation de marché est égal à la différence entre le taux nominal d'une obligation classique et le taux réel d'une obligation indexées sur l'inflation, de même maturité et de même émetteur) ; 5/ De stratégies de portage et d'arbitrage ; La stratégie de portage consiste à maximiser le rendement courant ; il s'agit notamment de rechercher le meilleur rendement entre obligations indexées et obligations nominales en tenant compte de la saisonnalité de l'inflation. Elle est principalement utilisée sur les maturités courtes. Les stratégies d'arbitrage peuvent porter entre des obligations ou des instruments dérivés d'émetteurs, de maturités, de zones géographiques, de type différents (nominales, indexées) et d'indexation d'inflation différentes. Elles ont pour objectif de tirer parti des écarts de rendement des titres et de l'évolution de ces écarts de rendement en fonction des anticipations de la Société de gestion. 6/ De la sélection des émetteurs et des titres : Les émetteurs sont sélectionnés en fonction de l'analyse crédit développée par la Société de gestion et de la valorisation des titres. L'analyse crédit permet d'avoir une vue fondamentale de l'émetteur et de juger de sa capacité financière. Les émetteurs et les émissions sont sélectionnés en considération de leur valeur relative et de leur risque. Les investissements porteront sur les titres de taux réels et de taux nominaux de dettes d'état de la zone euro et des principaux pays émetteurs d'obligations indexées, membres de l'OCDE, hors pays émergents. Les émetteurs sélectionnés pourront également à titre accessoire être des émetteurs de dette privée. La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit est comprise entre [0 ; +5] De l'optimisation de la mise en place des six stratégies énumérées ci-dessus : L'idée est de maximiser la valorisation lors de l'implémentation et de la sortie des stratégies. A partir de la décision d'investissement, la mise en place de chaque stratégie dans le portefeuille sera effectuée en fonction des conditions de marché. En l'occurrence, la liquidité du marché secondaire, les flux des investisseurs et les opportunités créées par le marché primaire sont analysés. Les titres de créances et instruments du marché monétaires sélectionnés par le FCP ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie Investment Grade) en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus ou une notation jugée équivalente par la Société de gestion et sont sélectionnés afin de respecter la fourchette de sensibilité du FCP comprise en -1 et 5. La Société de gestion intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre et de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre. En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés de sorte à ce que les titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3 ou une notation jugée équivalente par la Société de gestion, ne puissent représenter plus de 10 % de l'actif du FCP. Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français. Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition aux risques de taux et d'inflation. Le risque de change est systématiquement couvert. Le niveau de levier du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 210% de l'actif (levier net), 300% de l'actif (levier brut). Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 20% de l'actif net du FCP.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque faible sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : Le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique

d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 3 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) et aux acquisitions et cessions temporaires de titres
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de liquidité
- Risque de crédit
- Risque de perte découlant du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 103 €	8 613 €
	Rendement annuel moyen	-18,97%	-4,85%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 740 €	9 884 €
	Rendement annuel moyen	-2,60%	-0,39%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 138 €	10 341 €
	Rendement annuel moyen	1,38%	1,12%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 829 €	11 235 €
	Rendement annuel moyen	8,29%	3,96%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 28/04/2017 et 30/04/2020 pour le scénario défavorable
- 28/10/2016 et 30/10/2019 pour le scénario intermédiaire
- 30/04/2020 et 28/04/2023 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux (en €)	353 €	581 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,53%	1,89% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,0% avant déduction des coûts et de 1,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 2,5% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 250 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,73% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	73 €
Coûts de transaction	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	30 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 3 ans.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

La Société de Gestion peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France ;

- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France ;

- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 5 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/fr0013358033>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.